

BULLETIN MUNICIPAL / AGNOS INFOS

Le mot du Maire

La rentrée pour tous : priorité à l'École.

Les châtaignes, les noix, les champignons (rares) annoncent l'automne, et la rentrée est déjà lointaine... Les élèves d'AGNOS ont été accueillis dans une école haute en couleur avec une salle de motricité, une garderie et des WC flambants neufs, utilisant tous les matériaux pour la protection de l'environnement. De la récupération d'eau de pluie pour les WC aux ampoules à leds en passant par des pare soleil bois sans parler de l'isolation maximale que procurent les murs en paille et leur ossature bois, tout est réalisé pour une consommation énergétique minimale.

Entre la charte de la laïcité et le triptyque Liberté Egalité Fraternité sur le panneau de signalisation de l'école, le ton est donné sur l'Education à la Citoyenneté.

Bienvenue à Mme LAPETRE, Nouvelle Directrice d'école, avec laquelle de nombreux contacts positifs augurent d'un futur serein.

Félicitations aux parents nouvellement élus qui siègeront au Conseil des Parents d'élèves de l'école.

L'Amicale Laïque se charge des TAP (périscolaire) incombant de par la loi aux Communes. Comme toute chose nouvelle des réajustements seront apportés tout au long de l'année par des réunions école, parents, Mairie. La garderie du Mercredi de 12h à 12h30 a été nouvellement organisée.

Notre priorité budgétaire a toujours été l'école du village. Donc devant l'incertitude du coût des TAP (en fonction du nombre d'enfants et des dotations de la CAF et de l'Etat) nous avons gelé le programme de réfection des routes communales prévu cette année. Le budget 2015 éclairera certainement cette situation.

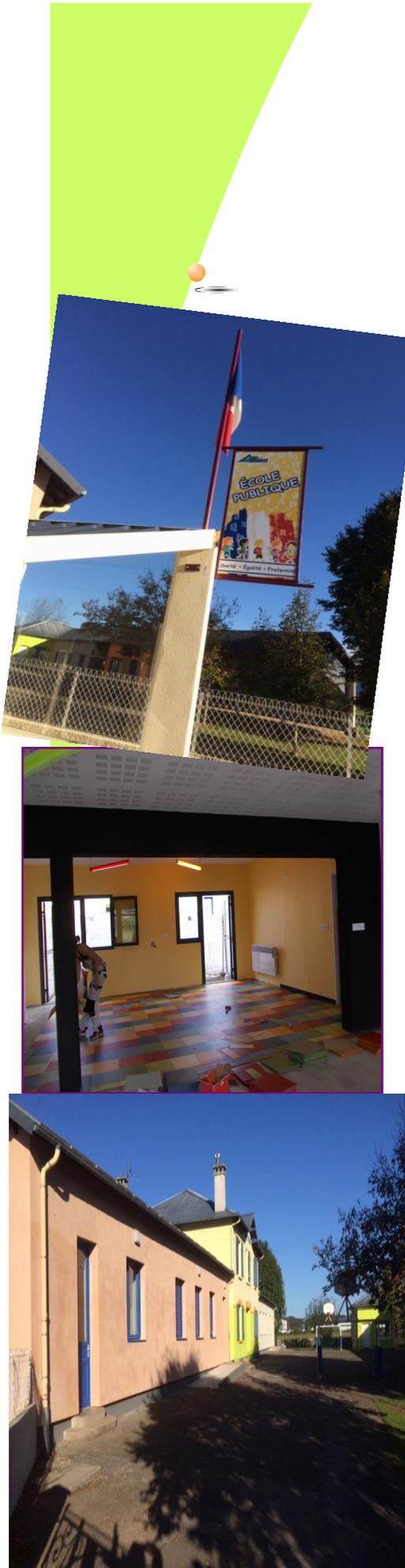
Le personnel de cantine, l'ATSEM ont eu leur emploi du temps réorganisé et à leur demande les heures annualisées de façon à profiter de toutes les vacances scolaires.

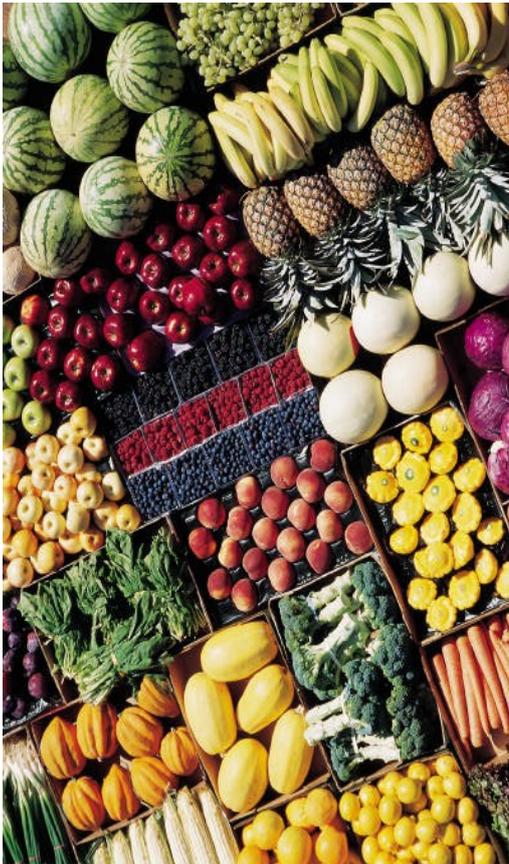
Le dossier de la 4ème classe pour la rentrée 2015 est déjà rouvert avec des actions entreprises afin de ne pas se faire prendre de court dès le mois de Mars 2015 !!!

Le projet d'agrandissement du parking de l'école, faisant partie de l'aménagement du terrain voisin Loustau est relancé par l'adoption par la C.C.P.O. de l'aide A.D.F.E.L.. Cet organisme départemental achèterait tout le terrain qui serait utilisé pour l'agrandissement du parking sur la zone non constructible longeant une ferme pour réaliser une route desservant la zone des Pyrénées vers le futur rond-point de la déviation d'OLORON et GURMENÇON, prévu dans notre P.L.U..

De nombreux dossiers importants donc qui, aboutissent positivement en concertation, symbole de démocratie participative, qui anime notre action quotidienne.

LE MAIRE : A. BERNOS





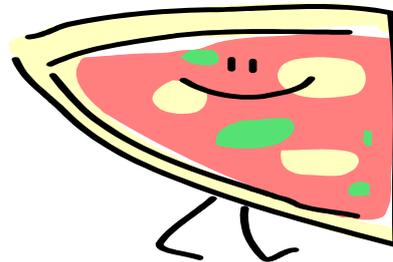
Commerçants :

Le p'tit marché va grandir : de nouveaux commerçants, producteurs locaux viendront se joindre aux deux pionniers tous les samedis matin.

Pizza :

La camioneta de Colette est garée au parking de l'école le mardi soir et vous présente une gamme étoffée de pizzas.

Tous nos vœux accompagnent ces nouveaux commerçants !



Colis de Noël :

Le Conseil Municipal a décidé de ne distribuer les colis de Noël qu'aux seuls résidents d'AGNOS

Inscription sur les listes électorales :

Pour voter en 2015 n'oubliez pas de venir vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 Décembre 2014, délai de rigueur !

Epareuse :

La difficulté pour obtenir les pièces de l'épareuse communale a retardé les tontes de fin d'été et d'automne.

Une consultation d'entreprise de fauchage est réalisée pour comparer notre formule à d'autres prestations.

Chiens :

Les chiens errants avec la dangerosité qu'ils représentent pour la population ne sont plus ramassés par la CCPO. Nous réfléchissons à une nouvelle formule.

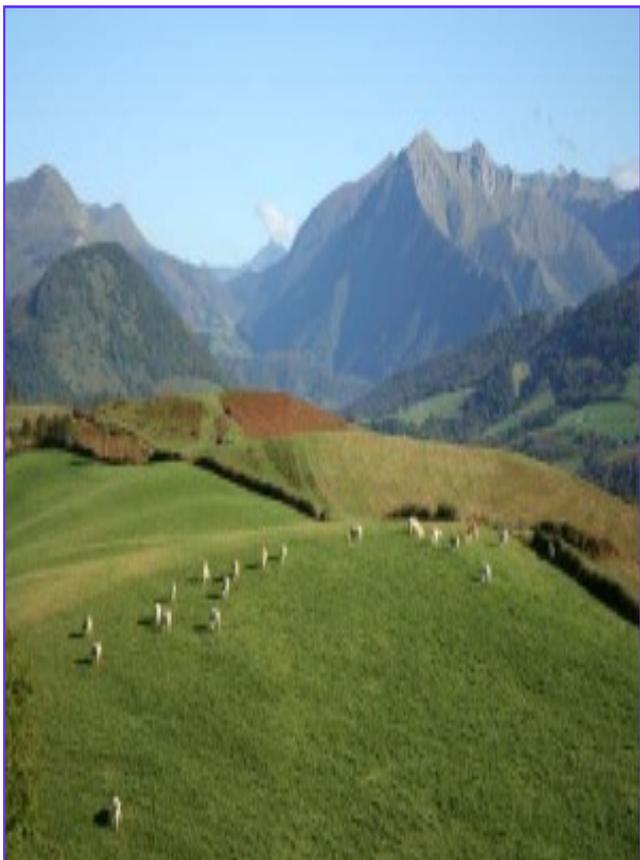
Incivilités inadmissibles :

**10 pieds de lavande, un arbre d'ornement et quelques pieds de pensées ont été volés Rue des Eglantines, Rue du Soum de Ségu et au Cimetière.*

Que dire ?

Que faire ?

Inadmissible !!!



Carrière Bugangue :

Nous attendons avec impatience la décision de M. Le Préfet. La décision négative du Commissaire enquêteur concluant l'enquête publique pèsera-t-elle sur cet avis ? Un nouvel arrêté de circulation et sa délibération de 2014 ont été attaqués au Tribunal administratif par la SARL OPHITE DU BARETOUS représentée par M. LONNÉ-PEYRÉ. La Commune a décidé d'ester en justice par le biais de notre assurance défense recours.

Pour information, la SARL OPHITE DU BARETOUS avait déjà attaqué la délibération et l'arrêté de 2012 interdisant toutes circulations sauf forestière et agricole. Après consultation des services juridiques, la Commune d'Agos, la Commune d'Asasp-Arros et le Syndicat Forestier de Bugangue ont décidé d'annuler ces actes. Malgré le retrait par la Commune d'AGNOS de la délibération et l'arrêté de 2012, le tribunal administratif dans son jugement a attribué début 2014 une amende de 1000€ pour retrait tardif (pris en charge par l'assurance).

Affaire à suivre De très près.

Verger des enfants :

Chaque enfant qui naît sur le village a son arbre fruitier planté par la Municipalité. Le premier verger, Rue du Château, étant saturé le nouveau verger sera aménagé à Sayette sur les deux parcelles, de part et d'autre du chemin menant à l'aéromodélisme club. Les arbres dévorés par les chevreuils seront remplacés.



Parents d'élèves :

*Le bureau de l'association des Parents d'élèves A.P.E. :

Présidente : Carole PAGOLA, Vice Présidente : Nadège JOUANNET, Secrétaire : Rachel ANTONY, Trésorière : Soline PITZ, membre actif : Florence LAHER

*Parents Délégués élus :

Soline PITZ, Kareen BERNOS, Christelle MICQ : Elues.

Florence LAHER, Carole PAGOLA, Pascale VIGNAU : Suppléantes.

Félicitations en retard mais non moins sincèrement aux parents qui ont organisé la kermesse de fin d'année scolaire.

De nombreuses réunions ont eu lieu entre le bureau A.P.E., Parents délégués et Mairie pour avancer ensemble pour le bien des enfants.

Inondations des zones constructibles et écreteur de crues :

Suite aux inondations dues à la tempête Cynthia et à la condamnation du Maire de La Faute Sur Mer à 3 ans de prison ferme, l'Association Nationale des Maires a averti toutes les communes sur la dangerosité et la non possibilité de constructibilité sur les zones inondables notifiées sur les P.L.U.. Le Conseil Municipal d'AGNOS, malgré la construction de l'écreteur de crues de la Mielle, a conservé les zones inondables existantes avant la construction de la digue, et ce, malgré les demandes insistantes des propriétaires terriens qui voulaient construire. Une sage décision du Conseil qui, à l'heure actuelle, en fonction des dramatiques accidents dus aux inondations, est toute en notre responsabilité.



Vitesse Baccarau :

Une énième voiture dans le maïs ce début Octobre sans trop de dégât. La vitesse et à l'inattention en sont la cause. Qu'en est-il de la sécurité des piétons et des deux roues ? Une nouvelle lettre a été envoyée au Président du Conseil Général afin d'étudier comment remédier à la dangerosité de cette route départementale !!!

Réforme territoriale : les nouvelles Régions Qu'AGNOS soit en région Aquitaine ou en Région Midi-Pyrénées, notre budget verra certainement les dotations d'Etat baisser encore cette année. Alors...

Tennis de table :

En relation avec l'association départementale de handisport, l'association tennis de table d'AGNOS recrute. Président : Patrick WANTIEZ. L'association remercie les Agnosiens pour l'opération bouchons.



Jeunes d'AGNOS :

Les fêtes 2014 ont été une grande réussite pour petits et grands. Un grand bravo à l'équipage du Comité !!!

Félicitations aussi aux jeunes qui, cette année encore, ont travaillé dans le cadre des chantiers jeunes du Centre Social, et participent à l'embellissement du village.